





# Bordereau de signature

## ARR2018\_0087



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/06/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/06/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-06-04)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // arrete\_mairie

## ARRETE

**OBJET : ARRETE AUTORISANT DIVERS STANDS D'INITIATIONS SPORTIVES ET D'ANIMATIONS DIVERSES, SUR L'ESPLANADE FRANCOIS MITTERRAND ET LE CITY-STADE - COURS DES ROCHES A NOISIEL (77186), LE SAMEDI 9 JUIN 2018, DE 12H00 à 19H00, A L'OCCASION DE LA MANIFESTATION « NOISIEL EN FETE ! »**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

**VU** le Code de la Santé Publique en ses articles L3334-2 et suivants relatifs au régime dérogatoire des débits temporaires de boissons tenus dans le cadre d'une foire, d'une vente ou d'une fête publique ("buvettes"),

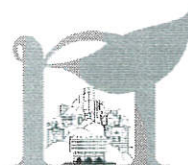
**CONSIDERANT** que les services municipaux des sports et de l'animation de la mairie de Noisiel organisent la manifestation « Noisiel en Fête ! », le samedi 9 juin 2018 de 12 heures à 19 heures, sur l'Esplanade François Mitterrand et le City-stade à NOISIEL (77186),

**CONSIDERANT** que l'objet de la manifestation porte sur la mise en place de diverses activités et animations à caractères socio-éducatif, culturel et sportif, en partenariat avec les associations de la ville,

**CONSIDERANT** que diverses prestations privées sont également proposées lors de cet évènement,

**CONSIDERANT** la volonté de la commune d'encourager la participation des associations locales aux manifestations municipales et en particulier à « Noisiel en Fête ! »,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer le bon déroulement de la manifestation (tranquillité, sécurité et bon ordre),



Autorisant divers stands d'initiations sportives et d'animations diverses, sur l'esplanade François Mitterrand et le city-stade - Cours des Roches à Noisiel (77186), le samedi 9 juin 2018, de 12h à 19h, à l'occasion de la manifestation « Noisiel en Fête ! »

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** les services municipaux des sports et de l'animation de la Mairie de Noisiel, en partenariat avec les associations participantes, sont autorisés à organiser diverses animations et initiations sportives, à l'occasion de la manifestation « Noisiel en Fête ! », le samedi 9 juin 2018.

Ces animations se dérouleront de 12h00 à 19h00, sur l'Esplanade François Mitterrand et le City-Stade à NOISIEL (77186).

La mise en place des matériels nécessaires à cette manifestation est autorisée dès le vendredi 8 juin 2018 à partir de 8h00.

**ARTICLE 2 :** Toutes les mesures de sécurité seront prises par les services des sports et de l'animation, afin d'assurer la sécurité des activités, des participants et des tiers.

**ARTICLE 3 :** Toutes précautions seront prises pour respecter la sécurité et la tranquillité publiques.

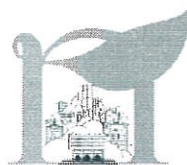
**ARTICLE 4 :** La continuité de la circulation des piétons et des équipes de sécurité devra être assurée. Des véhicules municipaux fermeront les accès routiers pour assurer la sécurité des visiteurs. Ils seront déplacés en cas d'urgence pour permettre le passage des véhicules de secours.

**ARTICLE 5 :** Le nettoyage et la remise en état des lieux seront placés sous la responsabilité des services municipaux organisateurs.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera affiché sur place pendant tout le temps du déroulement de la manifestation.

**ARTICLE 7 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne,
- M. le Directeur de l'EPAMARNE,
- M. le Commissaire divisionnaire du Commissariat de Police de Paris - Vallée de la Marne,
- M. le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Lognes,
- M. le Directeur de la MJC / Maison Pour Tous de Noisiel,
- M. le Maire-adjoint chargé de l'Urbanisme, des Transports et de l'Environnement,
- M. le Maire-adjoint chargé des Travaux et de la Tranquillité publique,
- Mme l'Adjointe à l'Animation au Jumelage et au droit des femmes
- M. le Conseiller délégué chargé des Activités Sportives,
- Les agents de la Police Municipale,



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n°2018\_

0087

Autorisant divers stands d'initiations sportives et d'animations diverses, sur l'esplanade François Mitterrand et le city-stade - Cours des Roches à Noisiel (77186), le samedi 9 juin 2018, de 12h à 19h, à l'occasion de la manifestation « Noisiel en Fête ! »

- Le Service Culture - Animation,
- Le Service sports et jeunesse,
- Le Service Information,
- Les Services Techniques (voirie/espaces verts),
- Le Service de l'Urbanisme,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 8** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 9** : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de sa transmission au représentant de l'Etat et de son affichage ou publication.

Fait à Noisiel, le 31 MAI 2018



Le Maire,

Mathieu VISKOVIC

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	04 JUIN 2018
Affiché le	04 JUIN 2018
Notifié le	04 JUIN 2018
Publié le	04 JUIN 2018



Hôtel-de-Ville  
Tél. 01 60 37 73 73 / Fax. 01 60 37 74 49

www.ville-noisiel.fr

Place Emile-Menier BP 35  
77426 Marne-la-Vallée cedex 2